



Conseil national  
de l'information statistique

Montrouge, le 5 octobre 2023 – n° 152/H030

## COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATEGIES DE MARCHÉ »

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE  
LA COMMISSION ENTREPRISES ET STRATEGIES DE MARCHÉ (ESM)

- 5 octobre 2023 -

---

Président : Gianluca OREFICE, professeur à l'université de Paris-Dauphine

Rapporteurs : Sylvain MOREAU, directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee  
Vincent MARCUS, chef du SSP (Service de la statistique et de la prospective) au ministère  
de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Responsable de la commission : Céline CRAVATTE (01 87 69 57 03)

***Tous les documents sont disponibles sur le site [cnis.fr](https://cnis.fr) à la [page de la commission](#)***

***En particulier la liste des propositions d'avis de moyen terme amendées en commission***

## SOMMAIRE DU COMPTE RENDU

PROPOSITIONS D'AVIS ESM AMENDEES POUR LE MOYEN TERME 2024-2028.....	3
LISTE DES PARTICIPANTS.....	6
INTRODUCTION.....	7
I. ENQUETES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITE (AO).....	7
1. Enquêtes avec présentation.....	7
Enquête sur les chaînes d'activité mondiales.....	7
Enquête sur la Filière automobile.....	9
Enquête annuelle sur les prix prévisionnels de l'électricité et du gaz.....	11
2. Enquêtes sans présentation.....	12
Enquête sur le prix de revient des logements neufs (PRLN).....	12
Enquête sur les pratiques culturelles en arboriculture et viticulture 2024.....	13
3. Prolongation d'avis d'opportunité et fusions d'enquête (pour information).....	14
Enquête sur la production de déchets non dangereux dans le tertiaire en 2022.....	14
Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI).....	14
II. DEMANDE D'ACCES A UNE SOURCE ADMINISTRATIVE (ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951).....	15
III. DETERMINATION DES AVIS DE MOYEN TERME 2024-2028 DE LA COMMISSION.....	16
1. Présentation du processus et des titres des avis de moyen terme.....	16
2. La pertinence des statistiques européennes des entreprises et du commerce.....	17
3. Présentation des avis et échanges.....	19
CONCLUSION.....	31
DOCUMENTS PREPARATOIRES.....	32
DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES.....	33
AVIS D'OPPORTUNITE ET « 7BIS ».....	34

## PROPOSITIONS D'AVIS ESM AMENDEES POUR LE MOYEN TERME 2024-2028

### Transition écologique, transformation numérique et traçabilité

#### Avis ESM 1 : Éclairer le rôle des entreprises dans la transition écologique (impacts environnementaux, coûts et bénéfices économiques)

Les activités des entreprises ont un impact sur l'environnement et la transition écologique en cours concerne tous les agents économiques, du côté des causes comme des conséquences.

Le Conseil préconise de mobiliser et d'enrichir les outils qui permettent de mesurer les impacts environnementaux des entreprises en matière de pression environnementale (émissions de GES, pollutions, consommations de ressources, impact sur la biodiversité...) et d'identifier les actions des entreprises pour les limiter, en lien avec leurs résultats économiques. Il encourage les travaux visant à définir et identifier les investissements « verts ».

Il soutient l'exploration des sources de données issues du rapportage social et environnemental qui s'impose aux grandes entreprises et le rapprochement des données de pression environnementale avec les données économiques des entreprises.

#### Avis ESM 2 : Observer les transformations du système agricole et des industries agro-alimentaires en réponse à la transition écologique

Les enjeux environnementaux et climatiques actuels sont majeurs en agriculture (utilisation des sols, gestion de l'eau, gaz à effet de serre autres que le CO<sub>2</sub>, déforestation importée...).

Le Conseil souligne la nécessité d'avoir une vision sur la façon dont le système agricole et les industries agro-alimentaires se transforment pour répondre et contribuer à la transition écologique.

Il recommande de mobiliser les informations, en particulier celles sur la traçabilité des produits (intrants), pour éclairer les impacts environnementaux des modes de production des produits agricoles et alimentaires, et suivre les stratégies de commercialisation (labels, affichage ...).

#### Avis ESM 3 : Mesurer les efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition écologique

La recherche et développement a un rôle majeur à jouer dans les innovations des entreprises susceptibles d'avoir un impact favorable sur l'environnement et qui leur permettront de répondre aux défis des changements climatiques et environnementaux.

Le Conseil salue les initiatives visant à enrichir les enquêtes avec des questions permettant de suivre la R&D environnementale et son processus de diffusion. Il recommande de poursuivre ces efforts afin de décrire plus finement l'effort de R&D des acteurs privés en faveur de la transition.

#### Avis ESM 4 : Comprendre les déterminants de l'évolution de la productivité des entreprises

Le conseil souligne la nécessité de mieux comprendre les causes de l'évolution de la productivité des entreprises françaises en écart avec ce qui est observé dans des pays comparables.

Le conseil recommande d'explorer notamment l'impact de la transformation numérique dans les entreprises sur les processus de production, les compétences requises (évolution des métiers), les formes d'organisation et les conditions de travail, et plus généralement sur l'attractivité du travail.

Il préconise de se pencher plus largement sur les critères permettant de mesurer la performance des entreprises dans ses différentes dimensions, et leur capacité de répondre aux crises.

## **Chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises**

### Avis ESM 5 : Développer les travaux européens sur les entreprises multinationales

Le conseil réitère l'importance de comprendre les stratégies d'organisation des groupes multinationaux et leurs conséquences sur leur activité, l'emploi ....

Il note avec satisfaction les progrès réalisés au niveau européen qui permettront d'accéder à des données sur les grandes entreprises soumises à l'obligation de rapportage financier et non-financier à partir de 2023. Il salue la participation du système statistique public aux travaux européens sur les groupes d'entreprises. Il invite à mobiliser ces nouvelles sources de données produites, pour éclairer les stratégies des entreprises multinationales et l'impact de ces stratégies sur l'économie française.

### Avis ESM 6 : Stratégies de production des entreprises et vulnérabilité des approvisionnements

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des stratégies de production des entreprises (industrie, services, IAA), la vulnérabilité de leurs approvisionnements et leurs impacts sur l'autonomie stratégique du pays (industrie pharmaceutique ou souveraineté alimentaire, par exemple).

A cette fin, le conseil invite à mobiliser les sources de données existantes (enquête sur les chaînes de valeurs mondiales, notamment) et à expérimenter l'utilisation de nouvelles sources (facturation électronique entre entreprises, par exemple).

Il préconise d'améliorer la connaissance des circuits d'approvisionnement en matières premières et agricoles et en produits finis et contribuer à la mise en place d'une cartographie des dépendances en intrants industriels de la France.

## **Observation sectorielle des entreprises**

### Avis ESM 7 : Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est significative et notamment répond à des besoins que le marché peine à satisfaire dans le domaine du « Care », des services à la personne, etc., mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire.

Le Conseil réitère la nécessité de progresser dans la connaissance de ce champ économique et de ses enjeux économiques et sociaux. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et il souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du champ et ses impacts sur l'économie. A cet effet, il suggère que le champ de certaines enquêtes auprès des entreprises soit élargi aux associations.

### Avis ESM 8 : Progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue

L'économie bleue englobe tous les secteurs d'activité liés aux océans, aux mers et aux côtes. Elle représente une partie importante des économies des départements et territoires ultramarins. Le critère de la nomenclature d'activité n'est pas suffisant pour identifier les entreprises relevant de ce secteur.

Le Conseil invite à définir le périmètre de l'économie bleue et à identifier les critères d'appartenance à ce secteur et les sources permettant d'éclairer l'activité des entreprises qui y sont rattachées.

### Avis ESM 9 : Documenter l'impact de l'adoption de la NAF 2025 sur les statistiques d'entreprises

La nouvelle version de la nomenclature d'activités française (NAF) sera adoptée en décembre 2023 pour une entrée en vigueur en 2025. Les producteurs doivent instruire l'introduction de cette nouvelle nomenclature dans leurs opérations. Le Conseil engage à documenter les travaux menant à l'utilisation de cette nouvelle NAF et à répertorier les changements que représente l'application de la nouvelle

nomenclature dans les différentes composantes de la statistique d'entreprises et les ruptures qu'elle est susceptible de générer.

Il salue la qualité de la concertation réalisée dans le cadre de la révision de la NAF. Il invite les acteurs à poursuivre cette concertation afin de développer une démarche pédagogique pour les utilisateurs des statistiques d'entreprises.

## LISTE DES PARTICIPANTS

<b>ATTAL-TOUBERT</b>	Ketty	Ministère de l'Économie et des Finances - Département des statistiques et des études du commerce extérieur (DSECE)
<b>BERTIN</b>	Antonia	Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Sdes
<b>BOUVIER</b>	Anthony	Insee Occitanie
<b>CARAY</b>	Jérôme	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, SSP
<b>CHAMBAZ</b>	Christine	INSEE - Direction des statistiques d'entreprise (DSE)
<b>CHEVALIER</b>	François	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, SSP
<b>CRAVATTE</b>	Celine	Secrétariat Général du Cnis
<b>DELAME</b>	Nathalie	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, (Inrae), Centre IDF Versailles-Saclay
<b>DOAT</b>	Ugo	France Stratégie
<b>DUMONT</b>	Patrice	Ministère de l'Économie et des Finances - Département des statistiques et des études du commerce extérieur (DSECE)
<b>DUNAND</b>	Olivier	Insee Auvergne - Rhône-Alpes
<b>FABREGUE</b>	Celine	Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Sdes
<b>FRANCOZ</b>	Dominique	Secrétariat Général du Cnis Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Sdes
<b>FUMAT</b>	Victoria	Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Sdes
<b>GUILLAUMA</b>	Xavier	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
<b>GUILLAUMAT-TAILLIET</b>	François	Secrétariat Général du Cnis
<b>JACQUOT</b>	Alain	INSEE - Direction des statistiques d'entreprise (DSE)
<b>LEZEC</b>	Florian	INSEE - Direction des statistiques d'entreprise (DSE)
<b>MARCUS</b>	Vincent	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, SSP
<b>MAUREL</b>	Françoise	Secrétariat Général du Cnis
<b>MOREAU</b>	Sylvain	INSEE - Direction des statistiques d'entreprise (DSE)
<b>OREFICE</b>	Gianluca	Université Paris Dauphine
<b>PERBEN</b>	Margot	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Sies
<b>PEREZ</b>	Fabien	Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Sdes
<b>RIEG</b>	Christian	INSEE, DSE (direction des statistiques d'entreprise)
<b>SNEIJERS</b>	Petra	Eurostat
<b>VESSILLIER</b>	Delphine	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), Fédération française du bâtiment (FFB)

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Gianluca OREFICE.

## INTRODUCTION

### Gianluca OREFICE

Bonjour à toutes et tous. Je vous souhaite la bienvenue à la commission Entreprises et stratégies de marché. J'ai plaisir à présider cette commission en présentiel après deux séances en visioconférence. Je tiens à remercier Stéphane Tagnani et j'accueille Céline Cravatte qui prend son relais pour la préparation de nos commissions. Nous accueillons aussi Vincent Marcus qui vient de nous rejoindre en tant que rapporteur.

Cette séance se déroulera en trois parties. La première partie est dédiée aux enquêtes pour demande d'avis d'opportunité. La deuxième partie est consacrée à des demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951. Enfin, dans une troisième partie, nous allons discuter les avis de la commission Entreprises et stratégies de marché pour le moyen terme 2024-2028. Nous avons prévu un temps d'échange important. Je vous invite à prendre la parole. Nous avons besoin de vos retours.

## I. ENQUETES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITE (AO)

### 1. Enquêtes avec présentation

#### Enquête sur les chaînes d'activité mondiales

#### Florian LEZEC, Insee

Depuis le début des années 2000, Eurostat contribue activement au développement et à la mise en place d'enquêtes sur les chaînes d'activité mondiales (CAM). L'Insee a participé à des groupes de travail au sein d'Eurostat sur le sujet, qui ont abouti à la construction d'une méthodologie commune de collecte et de traitement définissant à la fois le champ, la méthode et le questionnaire de cette enquête. La France a déjà réalisé cette enquête trois fois en 2012 pour la période de référence 2009-2011, en 2017 pour la période de référence 2014-2016 sur le champ des PME, et en 2021 pour la période de référence 2018-2020. Comme dans une quinzaine d'autres pays européens, la dernière enquête CAM conduite en 2021 relevait d'un *gentlemen's agreement* et donc d'une transmission volontaire des résultats. Elle était facultative pour la dernière fois. Désormais, ces données entrent dans le règlement européen « *european business statistics* » (EBS) de 2019. Un règlement d'exécution paru en 2022 rend obligatoire la livraison de ces données à Eurostat à un rythme triennal. L'avis d'opportunité que nous demandons aujourd'hui concerne les deux prochains millésimes conduits en 2024 pour les années 2021 à 2023 et en 2027 pour les années 2024 à 2026.

Cette enquête a pour objectif d'améliorer la connaissance à propos de l'organisation des entreprises dans une économie mondialisée, notamment de comprendre leur positionnement dans les chaînes d'activité mondiales. Les chaînes d'activité mondiales sont entendues comme la fragmentation des processus de production mise en œuvre à l'échelle internationale, qui peut se traduire par des comportements de délocalisation, relocalisation, externalisation, mais aussi par des ventes et des rachats de produits à l'étranger. En complément, l'enquête CAM vise à mesurer l'impact en matière d'emplois de ces changements organisationnels. Au-delà de l'intérêt européen, les sujets de délocalisation, de relocalisation et de souveraineté économique sont au cœur de l'actualité nationale, surtout dans la période post-Covid.

Le questionnaire proposé pour la prochaine enquête va peu évoluer par rapport à la dernière édition. Le temps médian de remplissage était de 30 minutes, le questionnaire comprenant majoritairement des questions obligatoires demandées par Eurostat. Sont recensés les changements organisationnels intervenus pendant les trois années précédant l'année d'interrogation, notamment les types d'activités externalisées en France, celles qui sont délocalisées à l'étranger, ainsi que les types d'activités relocalisées.

La méthodologie européenne définit de manière harmonisée ces types d'activités, avec des grands secteurs définis selon huit modalités : l'industrie, la construction, le transport et la logistique, les services de commerce, les services informatiques, les services administratifs et financiers, les services d'ingénierie et les services de R&D. Cette méthodologie permet de définir si les activités concernées par ces changements organisationnels sont des activités cœur de métier ou des activités supports.

Les zones géographiques sont également harmonisées au niveau européen, ce qui permet de réaliser des comparaisons intéressantes entre les pays. L'enquête CAM mesure aussi l'impact sur les créations et suppressions de postes occupés de ces réorganisations, ainsi que les freins et motivations des délocalisations et relocalisations.

D'autres questions portant sur l'année précédant l'interrogation figurent dans le questionnaire. Il s'agit notamment de déterminer si les entreprises ont acheté ou vendu des biens et services à l'étranger et le cas échéant le type de produits échangés. Nous leur demandons également si leurs chaînes de production ont été influencées par les récents événements mondiaux. La prochaine édition abordera les effets de la guerre russo-ukrainienne et de la période post-Covid, notamment les pénuries et évolutions de coûts. L'interrogation sera adaptée pour les entreprises profilées pour lesquelles des questions supplémentaires seront posées, notamment pour savoir si les délocalisations, les achats et les ventes sont réalisés à l'étranger au sein de leur groupe.

Les sujets des relocalisations et des externalisations sont optionnels pour Eurostat. Ils ont été traités dans l'enquête de 2021. Le questionnaire final sera arbitré lors d'un comité de concertation à venir. Les données collectées dans ce questionnaire ne figurent pas dans d'autres sources. Toutefois, des travaux coordonnés de fusion avec d'autres sources (douanes, Banque de France, Liaisons financières ou Lifi, etc.) ont été initiés afin d'enrichir l'analyse de cette enquête et améliorer les traitements post-collecte.

Le champ est défini par Eurostat. Il couvre les entreprises de plus de 50 salariés au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME), relevant des secteurs principalement marchands non agricoles, sur la France entière (DOM compris). La base de sondage comprend 21 000 unités. Nous nous dirigeons vers une interrogation exhaustive des grandes unités à l'instar de la précédente enquête. Nous effectuerons une stratification par secteur et taille, mais aussi par intensité d'exportation (mesurée par le chiffre d'affaires à l'export) et par types d'unités. Pour les entreprises profilées, la méthodologie et les outils seront adaptés sur la base des enquêtes passées portant sur les mêmes unités d'interrogation, notamment les enquêtes enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et capacité à innover et stratégie (CIS). Selon les derniers retours de méthode que nous recueillerons de l'enquête 2021, une mise à jour de la méthodologie sera étudiée début 2024 par le département des méthodes statistiques et sera présentée au Comité du label. La taille de l'échantillon devrait couvrir environ 15 000 unités. La collecte se déroulera entièrement en ligne sur le portail de l'Insee.

Un comité de concertation se réunit la semaine prochaine pour finaliser le questionnaire. La phase de préparation de l'enquête s'étalera sur tout le premier semestre 2024. Nous présenterons l'enquête au Comité du label au printemps 2024. La collecte se déroulera entre septembre 2024 et janvier 2025. Les travaux post-collecte interviendront entre janvier et juin 2025 en vue d'une transmission à Eurostat en septembre 2025. L'Insee publiera des résultats dans ses publications nationales fin 2025 et début 2026 et nous envisageons une diffusion des bases individuelles *via* le Comité du secret et le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) pour le premier semestre 2026.

### **Gianluca OREFICE**

Pour quelle raison la décision a-t-elle été prise d'interroger les entreprises de plus de 50 salariés ? Vous évoquez des questions portant sur l'emploi. Disposerons-nous de détails sur le type d'emploi : CDI/CDD, qualifié/non qualifié ou niveau d'occupation de l'emploi créé ou détruit ?

### **Florian LEZEC, Insee**

Le seuil de 50 salariés a été débattu au niveau d'Eurostat. Le phénomène de délocalisation/relocalisation reste assez rare et s'observe *a priori* sur les entreprises les plus importantes en termes d'effectifs. S'agissant des impacts sur l'emploi des changements organisationnels, Eurostat demande une ventilation par rapport à des postes hautement qualifiés. Quant aux autres types de ventilation que nous pourrions imaginer, je vous renvoie au comité de concertation qui se tiendra la semaine prochaine, où nous pourrions arbitrer selon la facilité de réponse que nous avons observée sur ces réponses et en fonction de la charge des entreprises.

### **Gianluca OREFICE**

Si vous n'avez pas d'objection, je vous propose d'accorder un avis d'opportunité à cette enquête.



*La commission Entreprises et stratégie de marché rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur les chaînes d'activité mondiales.*

## **Enquête sur la Filière automobile**

**Anthony BOUVIER, Insee**

Cette nouvelle enquête a pour objectif de délimiter le périmètre et estimer le poids économique de la filière automobile en France. L'utilisation des nomenclatures d'activités et de produits ne permet pas de déterminer à elle seule le contour de cette filière. Par ailleurs, l'exploitation des enquêtes statistiques et des déclarations administratives existantes ne permet pas de produire des données détaillées des segments de la filière. L'enquête vise aussi à répondre à une demande croissante d'informations statistiques sur une filière qui connaît des mutations importantes, en lien notamment avec la fin programmée des ventes de véhicules thermiques en 2035. Ce mouvement conduit les grands constructeurs à mettre en place l'électrification des véhicules qui entraîne des répercussions sur l'ensemble de la filière, constructeurs ou sous-traitants. Dans le même temps, la filière a dû faire face à des enjeux majeurs, comme la crise sanitaire qui a fragilisé la chaîne logistique, les problèmes d'approvisionnement, le renchérissement du coût de l'énergie et l'émergence de nouveaux acteurs asiatiques à la pointe de la technologie électrique qui pourraient mettre en péril l'avantage comparatif dont disposait l'industrie française et européenne sur le moteur à combustion interne.

La filière automobile est définie comme l'ensemble des entreprises (au sens d'unités légales) qui contribuent à la conception et la fabrication de véhicules motorisés à quatre roues ou plus, circulant sur la voie publique. Pour tenir compte de la dynamique de la filière, nous intégrons également les entreprises qui participent à la transformation, au reconditionnement, au rétrofit et au recyclage des véhicules circulant sur la voie publique, le rétrofit correspondant à la transformation d'un véhicule thermique en un véhicule électrique. Sont également inclus dans la filière les véhicules routiers à usage spécial (ambulances, bulldozers, véhicules bibliothèques, etc.). Sont en revanche exclus les véhicules spéciaux comme les véhicules de guerre ou les tracteurs agricoles.

L'enquête aborde différentes thématiques. Un premier module couvre les fonctions de l'entreprise au sein de la filière (travaux de R&D, fabrication de véhicules, de composants, de logiciels intégrés ou non dans le véhicule, services de soutien à la production, services de mobilité automobile, etc.) ainsi que la mesure de la part de chiffre d'affaires consacrée à l'automobile. Un deuxième module s'intéresse à l'analyse économique de la filière, notamment à la localisation des clients, des sous-traitants et des fournisseurs, aux difficultés de recrutement, aux types de financement reçus, etc. Un troisième module concerne les adaptations et perspectives de la filière pour déterminer notamment si l'entreprise a des projets d'amélioration de la performance environnementale ou de diversification de son activité vers d'autres activités au sein de la filière (commerce, production, ingénierie, etc.) ou vers d'autres marchés comme l'aéronautique, le ferroviaire ou l'énergie. Enfin, un dernier module interroge l'entreprise sur la part de chaque établissement consacrée à la filière automobile. Ce module sera intégré au questionnaire sous réserve d'une validation méthodologique du Pôle ingénierie statistique d'enquêtes (PISE).

L'enquête est triennale. La première collecte est prévue en 2024. Elle couvre la France, DOM compris. La base de sondage est constituée par le répertoire statistique Sirius auquel nous allons adjoindre plusieurs sources complémentaires pour mieux cibler les unités appartenant à la filière. Ainsi, les contours des grands groupes automobiles sont fournis par la division Profilage de l'Insee. Les réponses à l'enquête annuelle de production (EAP) permettent d'isoler les entreprises qui ont indiqué fabriquer des produits automobiles. Nous pouvons également récupérer les données de l'enquête sectorielle annuelle (ESA) pour identifier les entreprises non industrielles qui déclarent une branche automobile. Enfin, nous disposons de listes constituées par la délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP) et la Direction générale des entreprises (DGE) qui travaillent sur le fonctionnement de la filière automobile. L'échantillon devrait être composé de 15 000 unités légales.

L'enquête sur la filière automobile est une enquête d'initiative nationale, sans lien avec un règlement européen. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Direction des statistiques d'entreprises (DSE), tandis que la maîtrise d'ouvrage déléguée relève du pôle Enquête entreprises en liaison avec la division Enquêtes thématiques de la DSE. Deux comités de concertation ont eu lieu le 1<sup>er</sup> et le 29 juin 2023 avec les principales fédérations automobiles françaises, dont le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) ou la Fédération française de carrosserie (FFC). Les tests du questionnaire démarreront la semaine prochaine. Ils seront effectués par les quatre réseaux d'enquêteurs d'entreprises (REE) sur un échantillon

de 50 unités légales. La méthodologie d'enquête (échantillonnage et redressements) s'appuiera sur les préconisations du Pôle ingénierie statistique d'entreprise de l'Insee.

Les comités de concertation se sont déroulés en juin. Nous effectuons aujourd'hui une demande d'avis d'opportunité. Les tests REE démarreront la semaine prochaine pour se poursuivre jusqu'en janvier 2024. Les travaux de préparation du questionnaire web et l'application de gestion sont prévus entre décembre 2023 et juin 2024. Le comité du label devrait avoir lieu entre mars et avril 2024. La collecte de l'enquête est prévue entre septembre 2024 et janvier 2025 pour de premiers résultats à l'automne 2025, avec un « *Insee Première* » et un « *Insee Résultats* ».

### **Delphine VESSILIER, CPME, Fédération française du bâtiment**

Quelle est la taille des entreprises interrogées ?

### **Anthony BOUVIER, Insee**

Nous avons prévu *a priori* d'interroger les entreprises de plus de 10 salariés. Nous pourrions également fixer des critères de chiffre d'affaires. Ce point n'est pas déterminé aujourd'hui. Nous allons y travailler avec le Pôle ingénierie statistique d'enquêtes (PISE).

### **Margot PERBEN, Sies**

Vous interrogez au niveau des unités légales et non des entreprises. Comment allez-vous articuler le tirage de l'échantillon avec une base de sondage qui sera un peu hybride entre Sirius et les enrichissements ? N'êtes-vous pas intéressés par les entreprises ayant déclaré faire de la R&D dans l'automobile ?

### **Anthony BOUVIER, Insee**

Nous utiliserons Sirius que nous alimenterons avec différentes sources externes. Outre les sources déjà citées, nous allons recourir au plan de relance de l'Etat qui concerne 400 entreprises. Nous n'avons pas encore défini le plan de sondage. A cet égard, les travaux que nous allons mener avec le PISE seront importants. Nous pouvons peut-être nous fonder sur l'expérience réalisée sur la filière aéronautique et spatiale, avec une enquête régionale, puis nationale en 2020. Nous savons par exemple que l'enquête avait été réalisée à partir de strates exhaustives avec des seuils d'effectifs et de chiffres d'affaires. Nous pourrions éventuellement reprendre cette méthodologie, sous réserve de sa validation par le PISE.

### **Xavier GUILLAUMA, CFTD**

Sur l'amont/l'aval, où fixez-vous les frontières ? Incluez-vous la fabrication de batterie, l'économie circulaire et les nouveaux modes de commercialisation, les concessions, etc. ? Il peut exister des activités assez hybrides entre l'industrie et la commercialisation.

### **Anthony BOUVIER, Insee**

Nous nous sommes fondés sur une définition productive de la filière. Nous nous intéressons plutôt à l'amont, c'est-à-dire à toutes les activités qui concourent à la fabrication du véhicule. Nous couvrons ainsi la R&D, les constructeurs, les équipementiers, les sous-traitants de rang 1 ou 2. Nous avons débattu des frontières de la filière en comité de concertation. Nous ne pouvions pas intégrer les concessions, les garages, les casses. En revanche, pour tenir compte de la dynamique actuelle de la filière, nous avons décidé d'intégrer les services de mobilité, notamment les activités de location de courte/longue durée proposées par les grands groupes automobiles. Dans la définition des produits automobiles que nous allons utiliser pour récupérer les données de l'enquête annuelle de production, nous avons également ajouté tous les produits électriques qui participent à la fabrication d'une automobile, les batteries notamment.

### **Olivier DUNAND, Insee Auvergne-Rhône-Alpes**

Comment intégrez-vous les informations que nous pouvons recueillir sur les grands constructeurs ou les grands équipementiers au niveau du profilage ?

## **Anthony BOUVIER, Insee**

Nous avons consulté la division Profilage qui nous a fourni les contours. Ces unités devraient être intégrées dans l'échantillon.

## **Olivier DUNAND, Insee Auvergne-Rhône-Alpes**

Ces travaux fournissent déjà un certain nombre d'informations et leur utilisation éviterait peut-être une double collecte auprès des entreprises.

## **Anthony BOUVIER, Insee**

Le questionnaire est principalement qualitatif. Nous avons essayé de l'alléger au maximum des questions quantitatives. Nous ne pouvons pas récupérer ces éléments *via* les données fournies par la division Profilage et traitement des grandes unités.

## **Sylvain MOREAU, Insee**

Cette enquête a fait l'objet de deux demandes. La première demande a été formulée lors de la crise Covid, quand une partie de la filière automobile s'est retrouvée en chômage technique. La deuxième demande émane des professionnels qui souhaitent connaître l'impact du passage à l'électrique sur l'emploi et l'organisation du système productif (apparition de nouveaux acteurs, de nouveaux métiers, etc.). La demande est plus liée à l'amont du système productif.

## **Gianluca OREFICE**

Si vous n'avez pas d'objection, je propose de donner un avis positif à cette enquête.

*La commission Entreprises et stratégies de marché rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur la filière automobile.*

### **Enquête annuelle sur les prix prévisionnels de l'électricité et du gaz**

## **Alain JACQUOT, Insee**

Cette enquête a été réalisée une première fois sous forme expérimentale en décembre 2022 et nous proposons de la rééditer aujourd'hui. En matière de fourniture d'électricité ou de gaz, les entreprises négocient des contrats pour l'année civile à venir. En ce moment, les entreprises négocient donc avec leur fournisseur des contrats pour l'année civile 2024 et les fournisseurs d'électricité ou de gaz s'approvisionnent sur les marchés de gros, qui sont des marchés unifiés au niveau européen.

L'enquête qui a eu lieu l'an dernier était menée auprès des fournisseurs d'électricité pour un usage final. Ces fournisseurs sont en nombre réduit. Nous leur avons demandé leurs prévisions de prix et de volume d'activité pour l'année 2023, sachant qu'ils avaient besoin d'élaborer ces prévisions pour déterminer le volume d'électricité acheté sur les marchés de gros.

La collecte a eu lieu en décembre 2022. Nous avons publié les résultats en janvier 2023 sous la forme d'un *Insee Focus*, qui constitue à ce jour le 3<sup>ème</sup> *Insee Focus* le plus consulté. Nous avons obtenu un taux de réponse correspondant à 92 % du marché. L'enquête n'était pas obligatoire, le Comité du label considérant qu'elle revêtait un caractère expérimental. En général, lorsque nous demandons des données quantitatives, elles portent sur le passé. Sur l'avenir, nous demandons plutôt des informations qualitatives. Or dans cette enquête, nous demandons des données quantitatives sur l'avenir. Dans ces conditions, le Comité du label avait estimé que cette enquête était trop expérimentale pour pouvoir être rendue obligatoire.

L'enquête a néanmoins été bien acceptée. Elle a été menée de façon intermédiaire. Nous avons utilisé notre réseau d'ingénieurs experts en entreprises pour contacter les fournisseurs d'électricité et obtenir la réponse auprès d'eux.

Nous proposons une réédition de cette enquête avec quelques différences. Pour cette nouvelle édition, nous interrogerons aussi les fournisseurs de gaz, puisque le marché du gaz fonctionne de manière assez analogue au marché de l'électricité. Même si les déterminants des prix ne sont pas tout à fait les mêmes, il

existe sur ces deux marchés une libre entrée sur le commerce de détail et le marché de gros est unifié au niveau européen.

Nous procéderons à un tirage pour l'échantillonnage. Nous couvrirons les plus gros fournisseurs d'électricité et de gaz jusqu'à atteindre un taux de couverture de 98 %. Côté Insee, les moyens nécessaires restent assez limités, car nous avons peu d'entreprises à interroger. Nous devrions être amenés à interroger 35 entreprises, dont 23 fournisseurs d'électricité, 6 fournisseurs de gaz et 6 fournisseurs d'électricité et de gaz. Nous estimons donc les moyens pour mener à bien cette enquête à 4 mois-hommes.

Comme l'an dernier, nous envisageons une publication en janvier.

**Nathalie DELAME, Inrae**

Dans les combustibles spéciaux, incluez-vous la méthanisation, l'éolien, le photovoltaïque, etc. ?

**Alain JACQUOT, Insee**

Les entreprises que nous échantillonons appartiennent aux branches 35-14 sur le commerce de l'électricité et 35-23 sur le commerce de gaz par conduite. Je ne pense pas que les renouvelables soient inclus.

**Gianluca OREFICE**

Dans cette enquête, obtiendrons-nous des informations sur la typologie des contrats que les fournisseurs proposent aux entreprises ? Je me suis intéressé récemment aux marchés de l'électricité et du gaz et je sais que le prix change en fonction du contrat. Connaître le type de contrat se révélerait intéressant.

**Alain JACQUOT, Insee**

Il paraît difficile de collecter le type de contrat, car l'imagination des fournisseurs d'électricité et de gaz n'a pas beaucoup de limites en ce domaine. Les données que nous demandons constituent des données agrégées de volume et de prix moyen pour des segments de clientèle correspondant aux grands secteurs d'activité, croisés avec les tranches de puissance. Les données par client seraient plus compliquées à collecter et à normaliser d'un fournisseur à l'autre. Je reconnais cependant que l'information serait intéressante.

**Gianluca OREFICE**

Si vous n'avez pas d'autre question, je vous propose d'accorder l'avis d'opportunité à cette enquête.

*La commission Entreprises et stratégies de marché rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête annuelle sur les prix prévisionnels de l'électricité et du gaz.*

## **2. Enquêtes sans présentation**

**Gianluca OREFICE**

Les prochaines enquêtes sur le prix de revient des logements neufs et sur les pratiques culturelles en arboriculture et en viticulture sont déjà passées au Cnis et ne feront pas l'objet d'une présentation, mais la documentation est disponible en ligne et les services producteurs sont présents pour répondre à vos questions.

### **Enquête sur le prix de revient des logements neufs (PRLN)**

**Antonia BERTIN, Sdes**

Cette enquête est menée par le Sdes pour alimenter l'indice du coût de la construction sur le champ du logement collectif. Une autre enquête conduite elle aussi par le Sdes - enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB) - alimente quant à elle l'indice du coût de la construction (ICC) sur le champ de l'individuel pur. Le champ de l'enquête PRLN a été récemment concentré sur le collectif et l'individuel groupé. Cette démarche améliore l'ICC, d'une part car l'enquête EPTB a plus de puissance statistique que PRLN sur le champ de l'individuel pur, d'autre part grâce à l'augmentation de la taille de l'échantillon PRLN sur le

collectif. Le Sdes a également engagé un projet de refonte du dispositif PRLN. Aujourd'hui, l'enquête comporte deux phases. Nous passerons à une enquête plus classique en une seule phase et nous dématérialiserons cette enquête. Nous développerons davantage cet aspect lors de notre passage devant le Comité du label.

### **Gianluca OREFICE**

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de donner un avis d'opportunité favorable.

*La commission Entreprises et stratégies de marché rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur le prix de revient des logements neufs.*

### **Enquête sur les pratiques culturelles en arboriculture et viticulture 2024**

#### **François CHEVALIER, SSP**

Cette enquête sur les pratiques culturelles portera sur la campagne agricole 2024, avec une collecte programmée fin 2024-début 2025. Cette enquête a pour objectif de décrire les itinéraires techniques que mettent en œuvre les agriculteurs dans ces deux filières agricoles. Nous nous intéresserons notamment aux questions de la gestion des sols, de la fertilisation et des usages des produits phytosanitaires. Les résultats sont attendus au niveau européen dans le cadre de la réglementation sur les pesticides et les fertilisants, et pour le plan national Ecophyto visant à réduire l'usage des pesticides en France. Nous allons notamment produire un indicateur phare, l'indice de fréquence de traitement (IFT) qui est suivi au niveau national et qui fait l'objet de publications au sein du SSP.

#### **Nathalie DELAME, Inrae**

Nous sommes très intéressés par ces enquêtes sur les pratiques culturelles et nous appuyons l'avis d'opportunité. Ces enquêtes sont-elles distinctes ou ajoutez-vous la viticulture dans l'enquête sur les cultures arboricoles ?

#### **François CHEVALIER, SSP**

Nous avons fait le choix cette année de fusionner les deux filières. Nous nous projetons vers la prochaine réglementation européenne qui nous demandera d'interroger de façon annuelle l'ensemble des filières culturelles que nous suivions jusqu'à présent une fois tous les cinq ans. Pour cette enquête, le questionnaire sera commun aux filières arboricole et viticole. Nous préparons ainsi l'avenir qui se traduira en 2027 par une enquête multi-filières sur les usages de produits phytosanitaires à partir d'une liste définie de cultures définie au niveau européen. A l'occasion de la préparation de l'enquête arboriculture-viticulture 2024, nous travaillons à la conception d'un questionnaire commun aux deux filières culturelles.

#### **Nathalie DELAME, Inrae**

Je ne sais pas si cette évolution constitue une bonne ou une mauvaise nouvelle. Le questionnaire pour la viticulture était vraiment bien adapté. Par le passé, le questionnaire pour l'arboriculture l'avait un peu copié, sans le reprendre dans son intégralité. Le sujet devra être examiné au niveau du comité des utilisateurs.

#### **François CHEVALIER, SSP**

Une consultation a été lancée au cours de l'été sur le projet de questionnaire dont l'Inrae était destinataire. Le 12 octobre, est prévu un temps avec les utilisateurs pour présenter la version du questionnaire qui sera utilisé pour cette enquête.

#### **Nathalie DELAME, Inrae**

N'allons-nous pas nous diriger vers une enquête phyto comme avant ? Par le passé, lorsque nous voulions ajouter des variables pour expliquer les changements, nous revenions vers la pratique, ce qui alourdissait cette enquête un peu hybride entre pratiques culturelles et phyto.

## **François CHEVALIER, SSP**

En 2024, ce ne sera pas le cas. L'enquête portera sur l'ensemble des pratiques culturelles, dont les usages de produits phytosanitaires. A l'avenir, le dispositif reste en revanche à construire. Nous devons nous mettre en capacité de répondre à la réglementation européenne sur l'usage des traitements phytosanitaires tout en continuant à répondre aux questionnements nationaux, notamment sur le travail des sols ou bien encore la fertilisation. Nous lancerons un projet l'année prochaine au niveau du SSP. Avec une contrainte de devoir interroger chaque année l'ensemble des filières suivies actuellement une fois tous les 5 ans, il nous faudra procéder à des choix, en termes de collecte. Sur la partie phytosanitaire demandée par l'Europe, l'idée serait de construire un dispositif de collecte allégé en adossant chaque année pour chaque filière une enquête sur les pratiques culturelles « classique » pour continuer à répondre aux attentes nationales.

## **Nathalie DELAME, Inrae**

Actuellement, les questions de recherche portent principalement sur les pratiques alternatives pour essayer de réduire les traitements phytosanitaires. Or cette source sur les pratiques nous est particulièrement utile dans ce cadre.

## **Vincent MARCUS, SSP**

Nous essayons de converger. Pour autant, les enquêtes conservent des spécificités importantes, ne serait-ce que d'un point de vue méthodologique. Les questionnaires et les plans de sondage vont rester distincts, car les deux univers sont différents, ce qui permettra de réaliser des enquêtes pertinentes. Dans le nouveau dispositif, nous devons accélérer le rythme de production de ces données, qui fait aussi partie des demandes.

## **Gianluca OREFICE**

Si vous n'avez pas d'autre question, je vous propose de donner un avis d'opportunité favorable.

*La commission Entreprises et stratégie de marché rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur les pratiques culturelles en arboriculture et viticulture.*

### **3. Prolongation d'avis d'opportunité et fusions d'enquête (pour information)**

## **Gianluca OREFICE**

Ces deux enquêtes font l'objet d'une prolongation d'avis d'opportunité. Sur l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie, l'Insee avait pris du retard dans la réalisation des tests et a demandé une prolongation. Sur la production de déchets non dangereux dans le tertiaire, l'Insee a fusionné la partie commerce et la partie service.

### **Enquête sur la production de déchets non dangereux dans le tertiaire en 2022**

### **Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)**

## **Céline CRAVATTE, Cnis**

De nouvelles questions ayant été introduites dans le questionnaire de l'enquête EACEI, une courte présentation vous est proposée.

## **Christian RIEG, Insee**

L'enquête permet de mesurer les consommations d'énergie et la facture énergétique dans l'industrie au cours de l'année. Sont concernés par l'enquête les établissements à partir de 20 salariés, dont l'activité principale est industrielle. 8 500 établissements sont enquêtés, pour un taux de réponse élevé de 83 %.

Pour l'enquête 2022, de nouvelles questions ont été introduites pour répondre aux questions d'actualité sur les prix du gaz et de l'électricité : quel est le type de contrat (prix fixe, prix indexé sur le prix de marché, etc.) ? Le contrat a-t-il été renouvelé en 2022 ? Le cas échéant, à quelle date et pour quel type de contrat ? Quelle est l'augmentation du prix ? Quelles sont les prévisions pour 2023 ?

Nous changerons légèrement ces questions pour le prochain millésime dont la collecte est prévue en janvier 2024. Les nouvelles questions ont donné lieu à un *Insee Première* en juin 2023 : « *En 2022, le prix annuel moyen du mégawattheure d'électricité a augmenté de 45 % et celui du mégawattheure de gaz de 107 %* ». Nous avons réussi à exploiter plus rapidement l'enquête. Un dossier sera également intégré dans l'*Insee Références Entreprises* à paraître le 6 décembre 2023.

#### **Delphine VESSILIER, Fédération française du bâtiment**

Avez-vous pour projet de comparer les résultats des enquêtes menées auprès des fournisseurs et auprès des clients ?

#### **Sylvain MOREAU, Insee**

Nous comparerons forcément les résultats. Dans le prochain *Insee Références Entreprises*, qui paraîtra en décembre, un dossier évoquera l'impact de la hausse des coûts de l'énergie sur l'ensemble du système productif et fera la synthèse de l'ensemble de l'information dont nous disposons. L'enquête de conjoncture comporte également des questions assez proches, qui permettent de comparer. Dans l'enquête sur les prix prévisionnels, nous partons de l'hypothèse que les volumes consommés sont les mêmes que l'année précédente, ce qui constitue peut-être une hypothèse un peu forte.

#### **Alain JACQUOT, Insee**

Cette hypothèse suppose en particulier que la météo moyenne reste la même.

#### **Sylvain MOREAU, Insee**

Elle suppose aussi que les choix des entreprises soient les mêmes, et qu'elles ne prennent pas la décision d'arrêter certaines chaînes de production, comme nous pouvons le constater dans certains secteurs très électro-intensifs.

## **II. DEMANDE D'ACCES A UNE SOURCE ADMINISTRATIVE (ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951)**

#### **Françoise MAUREL, Cnis**

Nous devons instruire deux demandes d'accès à des données administratives formulées par des services statistiques ministériels au titre de l'article 7 bis de la loi de 1951 qui donne un droit d'accès à ces services après avis du Cnis.

La première demande est formulée par le département des statistiques et des études du commerce extérieur, de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), qui est le SSM Commerce extérieur. Ce service demande les données d'un autre service statistique ministériel. Les données demandées n'ont pas le statut de données statistiques, mais de données administratives. Ces données émanent du Sdes, le service statistique du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et portent sur l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des principaux importateurs de gaz naturel. Cette enquête est collectée en vertu d'un code non statistique, le Code de l'énergie.

Les données demandées sont les montants, les quantités et surtout les pays d'origine et pays de provenance. Le traitement statistique prévu vise à utiliser l'information sur le pays d'origine des importations de gaz, le SSM Commerce extérieur ne disposant en général que du pays de provenance, c'est-à-dire le dernier fournisseur et non le vrai producteur de gaz. Ces informations seront très utiles pour étudier la vulnérabilité ou la dépendance énergétique de la France dans le contexte actuel de guerre en Ukraine notamment.

Il est prévu un usage méthodologique de ces données avant d'envisager de les utiliser en vraie grandeur en complément des autres sources. Des études seront sans doute menées sur le commerce extérieur de l'énergie à partir de ces informations. L'enquête étant mensuelle, la transmission devrait être mensuelle, avec un historique à compter de 2014. Une fois intégrés dans les traitements statistiques habituels du SSM, les résultats seront diffusés par le service dans le cadre de ses publications usuelles.

La deuxième demande émane du Sdes, le service statistique du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Elle porte sur des données de la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) relatives aux entreprises de taxi conventionnées par la CNAM et leurs conducteurs.

Les données demandées concernent le véhicule et l'entreprise. Elles doivent contribuer aux statistiques pour le rapport de l'Observatoire national de transport public particulier de personnes qui recouvre les taxis et les VTC. L'information se révélerait très utile. Les données actuelles dont dispose le Sdes émanent de la Préfecture de Paris pour les taxis et des plateformes VTC pour les VTC. En province, elles proviennent d'un comptage très partiel réalisé par les préfetures. Or les taxis conventionnés représentent 80 % du stock de taxis de province. Ces données exhaustives apporteraient un gain de qualité essentiel à ces statistiques.

La source en question serait enrichie par un appariement avec le fichier des immatriculations produit par le SSM. Les résultats seront valorisés dans le rapport annuel de l'Observatoire du transport public particulier de personnes et d'autres statistiques seront diffusées directement par le Sdes. La transmission de ces données serait annuelle ou bisannuelle.

#### **Ketty ATTAL-TOUBERT, Département des statistiques et des études du commerce extérieur**

Pour l'instant, nous n'avons pas encore accès aux données individuelles de l'enquête auprès des importateurs de gaz, mais le Sdes nous a fourni des résultats agrégées, que nous avons pu intégrer dans une étude, à paraître demain, sur une première évaluation de la vulnérabilité énergétique de la France. Nous avons identifié trois critères : le taux de dépendance, la concentration des fournisseurs de la France, et la concentration des fournisseurs au niveau mondial. Nous avons pu utiliser le pays d'origine des importations de gaz grâce aux données fournies par le Sdes. Pour l'électricité, nous ne disposons pas non plus de l'information sur le pays d'origine. Pour tous les autres produits, en revanche, nous en disposons.

#### **Gianluca OREFICE**

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de donner un avis favorable à ces demandes.

*La commission Entreprises et stratégies de marché donne un avis favorable à ces demandes d'accès à des sources administratives.*

### **III. DETERMINATION DES AVIS DE MOYEN TERME 2024-2028 DE LA COMMISSION**

#### **1. Présentation du processus et des titres des avis de moyen terme**

#### **Dominique FRANCOZ, Cnis**

Depuis un an, je suis chargée de préparer le programme de moyen terme du Cnis pour la période 2024-2028. Avant d'arrêter les avis de la commission Entreprises et stratégies de marché, je me propose de vous rappeler le processus que nous avons suivi, notamment à propos du recueil des besoins.

19 entretiens ont été réalisés avec l'ensemble des producteurs de la statistique publique. Une consultation publique lancée sur le site du Cnis a permis de recueillir 150 réponses exploitables. Lors de la commission d'automne, l'an dernier, nous vous avons présenté le processus. Au printemps, nous vous avons présenté le bilan du moyen terme qui s'achèvera à la fin de l'année et évoqué des pistes d'évolution pour le moyen terme à venir. Les membres du bureau et du Conseil ont été consultés. Nous avons également réalisé des entretiens avec des utilisateurs institutionnels (acteurs locaux, hauts conseils, etc.). A l'issue de la consultation publique, 60 personnes avaient laissé leurs coordonnées. Nous avons organisé deux réunions de focus group sur la transition énergétique et sur les statistiques sociales.

Sur cette base, une concertation s'est organisée avec les présidents et rapporteurs de chaque commission entre les mois de juillet et septembre/octobre pour débattre des thèmes, puis préparer la rédaction détaillée des avis. Nous vous présenterons aujourd'hui le résultat de ce processus.

Pour la commission Entreprises et stratégies de marché, nous avons retenu trois thématiques :



- Transition écologique, transformation numérique et traçabilité :
  - Avis 1 : éclairer le rôle des entreprises dans la transition écologique (impacts environnementaux, coûts et bénéfices économiques) ;
  - Avis 2 : observer les transformations du système agricole et des industries agroalimentaires en réponse à la transition écologique ;
  - Avis 3 : mesurer les efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition écologique ;
  - Avis 4 : comprendre les déterminants de l'évolution de la productivité des entreprises ;
- Chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises :
  - Avis 5 : développer les travaux européens sur les entreprises multinationales ;
  - Avis 6 : stratégies de localisation des entreprises et vulnérabilité des approvisionnements ;
- Observation sectorielle des entreprises :
  - Avis 7 : progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire
  - Avis 8 : progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue
  - Avis 9 : documenter l'impact de l'adoption de la NAF 2025 sur les statistiques d'entreprises et la comptabilité nationale.

## **2. La pertinence des statistiques européennes des entreprises et du commerce**

### **Petra SNEIJERS, Eurostat**

Je suis chef de l'unité responsable de la coordination et la stratégie des statistiques d'entreprises et du commerce, à Eurostat. Je vous remercie de me donner l'opportunité de vous présenter nos projets au niveau européen pour assurer la pertinence continue de nos statistiques d'entreprises et du commerce.

Les statistiques sont considérées comme pertinentes dans la mesure où elles répondent aux besoins actuels et potentiels des utilisateurs. Au niveau européen, les statistiques doivent répondre aux priorités politiques de l'Union européenne dans le domaine des entreprises. Nous considérons que les statistiques pertinentes doivent couvrir les données sur les entreprises digitales, globales, vertes, inclusives et résilientes ou résistantes. La dimension digitale est très importante, tout comme la dimension verte et la dimension globale avec les entreprises multinationales.

Avec notre règlement de base sur les statistiques européennes des entreprises adopté en 2019, nous avons déjà réalisé énormément de travail avec nos partenaires des instituts nationaux de statistiques afin d'assurer la pertinence continue de nos statistiques. Néanmoins, il reste toujours des marges d'amélioration. Le monde économique n'a cessé de se développer au cours des dernières années et de nouvelles lacunes se sont révélées dans les statistiques des entreprises qu'il nous faut combler. Nous pouvons également rendre la production de nos statistiques plus efficace pour disposer de statistiques de meilleure qualité, à moindre coût, avec une moindre charge pour les entreprises. Enfin, nous devons mieux utiliser les statistiques dont nous disposons déjà.

Pour réaliser ces défis, nous avons envisagé deux pistes consistant d'une part à étudier de nouvelles sources de données, et d'autre part à utiliser les appariements de micro-données sur les entreprises.

Quelques initiatives récentes ont été menées au niveau d'Eurostat et de la Commission pour identifier de nouvelles sources de données ou faciliter l'accès aux données.

L'amendement de la loi statistique européenne, le règlement 223 de 2009, vise à faciliter l'accès des instituts nationaux de statistiques (INS) aux données détenues par le secteur privé, augmenter la réactivité du système européen de statistiques en cas de crise et améliorer le partage de données entre les INS. La proposition de la Commission a été adoptée en juillet dernier et les discussions se poursuivent actuellement au sein du groupe de travail statistique du Conseil. Les discussions avec le Parlement européen seront bientôt engagées. Nous pensons que ce texte présentera des opportunités pour nos statistiques. Nous avons anticipé la mise en œuvre de ce règlement en créant une task-force chargée de discuter de l'utilisation des données sur les cartes bancaires pour produire des statistiques sur le commerce électronique et le commerce de détail, mais les sources privées offrent encore bien d'autres opportunités pour les statistiques d'entreprises.

Par ailleurs, un projet de règlement met en place un point d'accès unique européen pour toutes les données que les entreprises doivent publier et rendre publiques à la suite de législations européennes. Ces données seront rassemblées et accessibles pour les utilisateurs. La proposition de la Commission prévoit un accès gratuit pour les instituts de statistiques à toutes les données stockées dans ce point d'accès unique européen qui devrait être actif en 2027.

Une autre initiative concerne les informations que les entreprises doivent publier en matière de durabilité, sur leur politique environnementale et sociale. Nous pensons que les données disponibles en vertu de cette directive qui a été évoquée récemment dans un règlement listant toutes les informations que les entreprises doivent fournir pourraient constituer une source intéressante pour des statistiques sur les entreprises européennes vertes et inclusives.

Une autre directive de la Commission qui est déjà en place inclue une obligation pour les grands groupes multinationaux de fournir des rapports pays par pays dans le cadre du plan d'action contre l'érosion de la base d'imposition et les transferts de bénéficiaires. Ce texte exige des informations assez détaillées sur les activités de ces multinationales dans les différents pays (revenus, bénéficiaires, impôts et taxes). Cette source se révèle très intéressante pour mieux connaître les activités des grands groupes multinationaux. Nous avons déjà étudié la façon dont ces données sont utilisées au niveau national. Or peu d'instituts nationaux de statistiques ont déjà accès à cette source. Nous avons prévu de travailler avec les pays membres afin d'améliorer l'accès à cette source de données et de mieux l'utiliser. S'agissant d'une source administrative, ces données doivent être envoyées aux autorités fiscales. A l'avenir, ces informations pourraient également être publiées par les groupes concernés.

Trois règlements sont en phase de discussion au Parlement et au Conseil. Sur les locations de court terme, la Commission proposerait de recueillir des données sur les activités touristiques, qui représenteraient sans doute une source intéressante pour améliorer les statistiques existantes ou produire de nouvelles statistiques sur le tourisme. Sur les produits de technologie zéro émission nette et les matières premières critiques, des données demandées pourraient constituer des sources d'information intéressantes pour produire de nouvelles statistiques utiles afin d'apprécier les progrès dans la transition écologique des entreprises et la dépendance ou l'indépendance stratégique de l'économie européenne vis à vis des matières premières critiques.

Enfin, une dernière initiative concerne l'interconnexion des registres du commerce et l'extension de l'utilisation des outils et processus numériques dans le domaine du droit des sociétés. Elle pourrait constituer une source utile pour améliorer la qualité des registres d'entreprises nationaux et le registre européen.

Comme vous le voyez, les initiatives sont nombreuses au niveau européen et nous pensons qu'elles pourraient fournir des informations utiles pour nous aider à produire de nouveaux éclairages sur les activités des entreprises au niveau européen.

Au-delà des nouvelles sources de données, nous avons envisagé de travailler sur les appariements de micro-données d'entreprises ou « *microdata linking* » (MDL). Dans notre domaine, nous sommes de plus en plus confrontés à de nouvelles demandes des utilisateurs pour soutenir de nouvelles politiques et nous devons fournir des réponses dans des délais assez brefs. Dans le même temps, nous ne devons pas augmenter, mais plutôt réduire la charge de réponse des entreprises. Nous étudions donc les appariements possibles de micro-données. Nous avons déjà testé avec succès cette technique qui consiste à combiner des données issues des enquêtes, des sources administratives ou d'autres sources pour produire de nouvelles statistiques. Le grand avantage de cette technique réside dans le fait qu'elle permet de ne pas augmenter la charge des entreprises, puisqu'elle repose sur des données disponibles, et de répondre plus rapidement à de nouvelles demandes des utilisateurs.

Nous avons déjà lancé de nombreux projets avec les instituts nationaux de statistiques. Plusieurs groupes de pays ont également travaillé sur des projets ensemble. Tous les Etats membres sauf deux ont participé à des projets de MDL financés par Eurostat. Pour l'instant, ces travaux n'ont pas encore abouti à une approche MDL soutenable. Nous avons constaté que les savoir-faire dans les pays membres sont très variés. Pour bâtir une approche soutenable et convenir d'un programme de travail au niveau du système statistique européen, avec l'objectif de produire des statistiques concrètes et représentatives de l'Union européenne, nous lancerons prochainement une discussion avec les Etats membres en vue d'identifier les directions dans lesquelles nous devons nous concentrer.

Dans le domaine des statistiques européennes d'entreprises, nous envisageons de nous concentrer sur ces deux pistes. Nous continuerons d'une part d'investiguer des sources alternatives pour produire de nouvelles statistiques ou améliorer la qualité des statistiques existantes. Un projet à propos des estimations provisoires de certaines statistiques d'entreprises à court terme est en cours, en lien avec l'Agenda de l'innovation du système européen des statistiques. Par ailleurs, une task-force a été constituée pour investiguer l'utilisation des données de cartes bancaires.

Nous voulons tirer parti des techniques sur les MDL des entreprises afin d'apporter un éclairage nouveau sur les entreprises européennes. Deux projets sont en cours dans ce domaine. Dans le cadre de l'agenda de l'innovation du système européen des statistiques, un projet lie les données du registre européen des groupes avec les statistiques structurelles des entreprises. Nous allons en outre engager une discussion au niveau des directeurs des statistiques d'entreprises des Etats membres dans l'objectif de mettre en place une approche durable pour cette technique des MDL et de convenir d'un programme de travail avec des priorités claires et des résultats concrets pour les statistiques d'entreprises.

### **Sylvain MOREAU, Insee**

Merci de cette présentation. Nous voyons que les initiatives sont nombreuses, notamment sur les sources, ce qui change un peu la façon dont nous travaillons entre Etats membres. Ces initiatives exigent beaucoup plus de coopération. Nous pourrions imaginer que certains instituts nationaux comme l'Insee conduisent des travaux pour plusieurs pays européens, comme nous le faisons déjà dans le cadre du répertoire européen des groupes sur lequel des travaux sont réalisés sur le contour des groupes pour l'ensemble des Etats membres. Nous avons la possibilité de travailler sur des sources communes à tous les Etats membres et ce partage d'expérience me paraît très intéressant. Sur le système productif, la réflexion au niveau national présente forcément des limites. Le travail collaboratif avec Eurostat et les Etats membres permettra d'améliorer la connaissance.

Sur certaines sources privées, le fait que le niveau européen se mobilise facilite aussi les négociations avec les acteurs privés. La Commission a sans doute plus d'arguments que chaque Etat membre pris isolément.

Ces avancées me paraissent très intéressantes, même si certains travaux sont encore à un niveau exploratoire. L'initiative sur le rapportage environnemental devrait nous permettre enfin d'avancer. Voilà dix ans, nous avons déjà travaillé sur les rapports responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises pour disposer de données extra-financières et nous n'y étions pas parvenus. Avec cette initiative de la Commission, je pense que nous devrions enfin pouvoir aller plus loin sans mettre en place des enquêtes qui augmentent la charge pour les entreprises.

### **Dominique FRANCOZ, Cnis**

Je tiens à remercier Petra Sneijers qui nous a accordé un entretien au cours de l'été. Nous avons pu évoquer les thèmes qui occuperont les statisticiens d'entreprises européens au cours des prochaines années et qu'il nous semblait utile de porter au niveau national.

## **3. Présentation des avis et échanges**

### **Dominique FRANCOZ, Cnis**

Je vous propose d'examiner les avis un par un. Si certains thèmes qui vous paraissent importants ne sont pas inscrits dans ces avis, je vous propose de nous en faire part. Nous verrons comment les intégrer.

### **Transition écologique, transformation numérique et traçabilité**

#### **Avis 1 : Éclairer le rôle des entreprises dans la transition écologique (impacts environnementaux, coûts et bénéfices économiques)**

**Les activités des entreprises ont un impact sur l'environnement et la transition écologique en cours concerne tous les agents économiques, du côté des causes comme des conséquences.**

**Le Conseil préconise de mobiliser et d'enrichir les outils qui permettent de mesurer les impacts environnementaux des entreprises en matière de pression environnementale (émissions de GES, pollutions, consommations de ressources...) et d'identifier les actions des entreprises pour les**

limiter, en lien avec leurs résultats économiques. Il encourage les travaux visant à définir et identifier les investissements « verts ».

Il soutient l'exploration des sources de données issues du rapportage social et environnemental qui s'impose aux grandes entreprises et le rapprochement des données de pression environnementale avec les données économiques des entreprises.

**Margot PERBEN, Sies**

Dans la parenthèse, après les émissions de gaz à effet de serre, les pollutions et la consommation de ressources, ne faudrait-il pas citer la destruction et la perte de biodiversité qui font également partie des dommages et ne s'apparentent pas forcément aux pollutions ? Je pense notamment au projet East African Crude Oil Pipeline (EACOP) de Total en Ouganda ou à la destruction de forêts primaires.

**Sylvain MOREAU, Insee**

Nous pouvons effectivement l'ajouter.

**Margot PERBEN, SIES**

Quand vous évoquez les données de pression environnementale, faites-vous référence aux flux physiques mentionnés notamment lors du colloque du Cnis sur la mesure de la transition écologique du 10 mai dernier ?

**Sylvain MOREAU, Insee**

Tout à fait.

**Xavier GUILLAUMA, CFDT**

Dans la même parenthèse, il me semblerait important de préciser « *eau, énergie et matériaux* » pour mieux cibler les choses. J'évoquerais l'impact sur la biodiversité, plutôt que la perte de biodiversité pour être plus neutre.

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

Un avis sur l'eau est prévu dans la commission Environnement, mais cela ne nous empêche pas de le citer également dans cet avis.

**Xavier GUILLAUMA, CFDT**

Dans quelques heures, nous devrions connaître la liste des 50 entreprises concernées par le Plan Eau. Nous nous inscrivons pleinement dans l'actualité. En termes de politique industrielle et en lien avec la transition écologique, il existe un vrai sujet. Il en est de même avec les 50 entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre.

**Sylvain MOREAU, Insee**

Nous avons évoqué l'eau dans un autre avis. Je crains que la liste ne soit sans fin.

**Xavier GUILLAUMA, CFDT**

Les intrants pour les entreprises ne sont pas si nombreux que cela.

**Vincent MARCUS, SSP**

Sol, biomasse, métaux rares, etc. Plus nous allongeons la liste, plus nous sommes susceptibles de prétendre à l'exhaustivité et nous risquons d'oublier certaines choses. Nous avons plutôt mis l'accent sur le type de pression.

**Françoise MAUREL, Cnis**

Nous n'avons pas fixé de norme, mais au-delà de 3 ou 4 éléments dans une énumération, nous donnons l'impression que nous visons l'exhaustivité et l'exercice peut être sans fin. Pour moi, l'eau est une ressource. Elle est donc comprise.

**Vincent MARCUS, SSP**

Dans notre esprit, l'eau, l'énergie et les matières premières étaient comprises dans les ressources. En revanche, je serais partisan d'indiquer « *impact* » plutôt que « *perte* » de biodiversité.

*L'avis 1 tel qu'il a été amendé en séance est adopté.*

**Avis 2 : Observer les transformations du système agricole et des industries agroalimentaires en réponse à la transition écologique**

**Les enjeux environnementaux et climatiques actuels sont majeurs en agriculture (utilisation des sols, gestion de l'eau, gaz à effet de serre autres que le CO<sub>2</sub>, déforestation importée...).**

**Le Conseil souligne la nécessité d'avoir une vision sur la façon dont le système agricole et les industries agroalimentaires se transforment pour répondre à la transition écologique.**

**Il recommande que les informations soient mobilisées pour éclairer la question de la traçabilité des produits et suivre les stratégies de commercialisation (labels, affichage...).**

**Vincent MARCUS, SSP**

Sur la forme, nous donnons l'impression d'être en contradiction flagrante avec l'avis précédent. Nous avons pris le parti d'intégrer une parenthèse plus explicite pour souligner des aspects qui n'apparaissent pas spontanément dans les catégories très générales mentionnées dans le premier avis et qui sont très spécifiques à l'agriculture, comme les gaz à effet de serre autres que le CO<sub>2</sub>. Nous avons choisi de faire un gros plan sur des enjeux particuliers.

**Nathalie DELAME, Inrae**

Nous ne nous intéressons ici qu'aux enjeux environnementaux et climatiques alors que nous sommes aussi confrontés à des enjeux de sécurité alimentaire, de santé des agriculteurs et des consommateurs. Ces problèmes sanitaires sont-ils compris dans la traçabilité et les stratégies de commercialisation ? Il manque quand même des mots-clés.

**Gianluca OREFICE**

L'avis est orienté vers les entreprises. La santé des agriculteurs ne relève-t-elle pas de la commission Emploi ?

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

Dans la commission Démographie et questions sociales, un avis est prévu sur la santé et l'environnement. Il faudra penser à mentionner explicitement la santé des agriculteurs.

**Nathalie DELAME, Inrae**

Nous avons tendance à oublier que des êtres humains travaillent dans les exploitations agricoles. Le salariat agricole passe aussi souvent inaperçu. Nous parlons d'enjeux. La sécurité alimentaire devrait donc être citée.

**Sylvain MOREAU, Insee**

Nous pourrions l'insérer dans l'avis sur la souveraineté.

**Françoise MAUREL, Cnis**

Je ne suis pas sûre que l'enjeu soit propre à l'agriculture. Les expositions professionnelles qui peuvent avoir lieu dans d'autres secteurs seront examinées dans le cadre des commissions sociales.

**Nathalie DELAME, Inrae**

Dans ce cas, qu'entendez-vous dans la traçabilité des produits ?

**Vincent MARCUS, SSP**

La notion de traçabilité couvrirait plutôt l'aspect amont, c'est-à-dire l'ensemble de la chaîne de production qui aboutit au produit. Il n'était pas forcément question de l'impact sanitaire du produit sur le consommateur. L'information que nous pouvons fournir au consommateur à travers les labels ou l'affichage dépend de ce que nous pouvons collecter dans la chaîne de production du produit. Le terme de traçabilité n'est peut-être pas le plus adapté. Nous pouvons parler plutôt de « *l'origine des produits* ».

**Xavier GUILLAUMA, CFDT**

Pour bien comprendre la nature de la démarche, l'idée est-elle de conserver le lien entre économie et environnement ? Les aspects sociaux seront-ils traités par ailleurs ? La question se pose de la santé des agriculteurs, mais aussi des employés de l'industrie agroalimentaire. La traçabilité conduit-elle également à s'interroger sur les intrants en matière agricole (pesticides, fongicides) qui peuvent avoir un impact sur la qualité de vie au travail des personnes en activité et sur la qualité des produits ?

**Gianluca OREFICE**

Je pense que la commission dédiée aux aspects du travail abordera les sujets de santé.

**Vincent MARCUS, SSP**

A travers la traçabilité, nous voulons effectivement aborder la chaîne de production des produits et les intrants mobilisés dans cette chaîne et voir dans quelle mesure cette information est valorisée.

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

Nous pouvons préciser « *intrants* » entre parenthèses dans la dernière phrase, après traçabilité des produits.

**Françoise MAUREL, Cnis**

Je me demandais si l'objectif n'était pas d'utiliser ce que nous connaissons de la traçabilité des produits pour éclairer les impacts environnementaux, mais j'ignore si nous disposons d'informations suffisantes au niveau statistique sur ces sujets. Cette phrase n'est pas totalement limpide. Je ne sais pas s'il existe des informations mobilisables sur la traçabilité des produits.

**Xavier GUILLAUMA, CFDT**

Quand il est question de stratégies de commercialisation, visons-nous bien les labels, mais aussi des éléments comme le nutri-score qui peuvent être portés par la profession, la filière ou des organismes extérieurs comme Yuka ?

**Vincent MARCUS, SSP**

Nous nous plaçons dans l'analyse économique de ces filières. De ce point de vue, ces éléments économiques sont très importants en termes de modèle économique, de filière de valorisation. Nous pensons le terme de label au sens très large.

Je pense que cette phrase tendait à montrer qu'il est important de disposer d'informations sur les modes de production des produits agricoles et de faire le lien entre ces modes de production et les impacts environnementaux.

**Nathalie DELAME, Inrae**

Nous nous plaçons aussi dans un contexte de changement climatique et face à une obligation d'assurer une production qui reste à un niveau élevé. La recommandation consisterait à se donner les moyens de suivre ces évolutions. Nous suivons la production et le changement climatique. Il faut pouvoir suivre aussi l'adaptation du système de production.

**Sylvain MOREAU, Insee**

Il ne faut pas oublier la commission Environnement et développement durable. Cet avis porte sur l'information que nous pouvons mobiliser pour avoir une connaissance du système de production et nourrir d'autres réflexions pour appréhender les impacts sur les environnements. Nous sommes intéressés par la façon dont les systèmes de production évoluent et la façon dont les entreprises s'organisent face à un certain nombre de défis (changement climatique, perte de biodiversité, appauvrissement des sols, etc.). Certains avis devront peut-être être enrichis en passant devant les différentes commissions.

**Ketty ATTAL-TOUBERT, DGDDI**

Cherchons-nous à obtenir des informations sur le processus de production afin d'analyser les impacts sur l'environnement ou nous intéressons-nous aussi aux impacts sur la santé des consommateurs et la capacité à nourrir toute la population ? Dans l'avis, seul l'aspect environnemental ressort pour l'instant.

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

L'avis comprenait deux parties : une première partie sur l'adaptation du système agricole au changement climatique et une deuxième partie sur les stratégies de commercialisation adoptées par les industries agroalimentaires et l'agriculture pour répondre aux besoins des consommateurs. Il me semblerait effectivement intéressant d'ajouter un élément sur la sécurité alimentaire.

**Nathalie DELAME, Inrae**

Nourrir la population représente un enjeu. Quand nous utilisons des terres pour produire du carburant, nous ne nourrissons pas les populations. Si nous développons le bio, nous réduisons la production. Des choix restent à opérer. Le mot-clé de la sécurité alimentaire doit ressortir.

**Sylvain MOREAU, Insee**

Nous évoquons la souveraineté dans un autre avis.

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

Je vous propose que nous laissions cet avis de côté pour prendre le temps de reformuler la dernière phrase. Nous pourrions aussi voir si les avis suivants répondent à certaines questions. Je pense que la santé sera traitée dans la commission Démographie et questions sociales.

**Sylvain MOREAU, Insee**

Les plans nationaux santé environnement (PNSE) relèvent du ministère de la Transition écologique. Il faudra l'aborder aussi dans la commission « Environnement et développement durable ».

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

Ce thème n'a pas été retenu pour l'instant. Je pourrais leur proposer de l'ajouter. Il pourrait aussi être traité en inter-commission. La commission Démographie et questions sociales a choisi un thème santé et environnement qui portera sur la santé de toute la population. Nous pouvons explicitement cibler certains cas.

**Xavier GUILLAUMA, CFDT**

Dans la seconde phrase, s'agit-il de répondre à la transition écologique ou de contribuer à cette transition ? La question se pose notamment des puits carbone. En matière agricole, l'état des prairies, des champs et

des forêts peut représenter une dimension importante dans la captation du carbone. Il faudrait garder cette dimension en tête.

**Vincent MARCUS, SSP**

Le point est important. Dans notre esprit, nous avons bien en tête que le système agricole et les industries agroalimentaires génèrent des impacts, mais peuvent aussi être une source de solutions.

**Françoise MAUREL, Cnis**

Nous pouvons indiquer « *répondre ou contribuer* » à la transition écologique.

**Avis 3 : Mesurer les efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition écologique**

**La recherche et développement a un rôle majeur à jouer dans les innovations des entreprises susceptibles d'avoir un impact favorable sur l'environnement et qui leur permettront de répondre aux défis des changements climatiques et environnementaux.**

**Le Conseil salue les initiatives visant à enrichir les enquêtes avec des questions permettant de suivre la R&D environnementale et son processus de diffusion.**

**Il recommande de poursuivre ces efforts afin de décrire plus finement l'effort de R&D des acteurs privés en faveur de la transition.**

**Xavier GUILLAUMA, CFDT**

La transition écologique représente effectivement une opportunité pour accentuer l'effort du secteur privé et du secteur public pour la R&D. Aujourd'hui, la France est néanmoins en décalage par rapport à la demande européenne d'une R&D à hauteur de 3 % du PIB et nous rencontrons une difficulté plus accentuée sur l'enseignement supérieur et la recherche. La R&D peut certes contribuer à l'action en faveur de la transition écologique, mais à l'inverse, la transition écologique constitue une fenêtre ouverte pour permettre à la R&D de se déployer plus fortement, en France en particulier. Cette balance devrait peut-être être intégrée.

**Françoise MAUREL, Cnis**

Je comprends votre argument, mais il dépasse un peu le champ des avis du Cnis. Ces enjeux d'incitation économique relèvent du champ des études. Or nous n'avons pas vocation à évoquer les études. Nous ciblons uniquement les informations de base permettant de développer ces études ou de conduire des politiques publiques. Si le système statistique s'organise, il permettra de réaliser les études pour répondre aux questions que vous posez. Il faut disposer de la connaissance des investissements de R&D privés en lien avec le changement climatique pour pouvoir l'analyser. Pour autant, dans cet avis, nous ne nous situons pas au niveau de l'analyse, mais de l'observation.

*L'avis 3 est adopté.*

**Avis 4 : Comprendre les déterminants de l'évolution de la productivité des entreprises**

**Le conseil souligne la nécessité de mieux comprendre les causes de l'évolution de la productivité des entreprises, et en particulier ce qui a changé dans les formes d'organisation du travail ces dernières années, en lien notamment avec la transformation numérique des entreprises.**

**Le conseil recommande d'explorer l'impact de la transformation numérique dans les entreprises sur les processus de production, les compétences requises (évolution des métiers), les conditions de travail, et plus généralement sur l'attractivité du travail.**



**Il préconise de se pencher plus largement sur les critères permettant de mesurer la performance des entreprises dans ses différentes dimensions, et leur capacité de répondre aux crises.**

**Olivier DUNAND, Insee Auvergne-Rhône-Alpes**

L'impact massif du télétravail fait-il partie des conditions de travail ?

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

Oui. Ici, nous ciblons l'impact sur la productivité des entreprises. Un avis spécifique de la Commission Emploi est prévu sur l'observation des nouveaux modes d'organisation du travail, dont le télétravail, et leur impact positif ou négatif pour les salariés.

**Alain JACQUOT, Insee**

A la lecture de l'avis, nous pouvons avoir l'impression que l'évolution de la productivité des entreprises concernerait plus ou moins tous les pays. Or les évolutions récentes de la productivité sont quand même très atypiques en France par rapport au reste des pays développés. Nous n'allons pas produire des statistiques sur l'Allemagne, la Belgique ou l'Italie. Pour autant, je suis gêné que cette dimension du problème n'apparaisse pas. La France est confrontée à un problème de productivité spécifique ces dernières années. Dans les chiffres des bases de l'OCDE et Eurostat, la productivité a baissé mécaniquement en 2020, lors de la crise sanitaire. Dans les autres pays, elle est revenue à son niveau d'avant la crise, ce qui n'est pas le cas en France.

**Delphine VESSILIER, Fédération française du bâtiment**

Nous avons de grandes interrogations à propos de la productivité dans le secteur du bâtiment. L'avis concentre surtout l'attention sur la transformation numérique. Or ce n'est pas le seul facteur explicatif.

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

Nous pouvons compléter la dernière phrase en ajoutant « *et éclairer la question spécifique de la productivité en France par rapport à ses voisins* ».

**Sylvain MOREAU, Insee**

Nous pouvons évoquer la nécessité de comparaisons internationales.

**Françoise MAUREL, Cnis**

Nous pouvons ajouter « *dans un cadre international* » à la fin de la phrase. Pour ne pas se limiter à la transformation numérique, je propose d'ajouter « *notamment* ».

**Delphine VESSILIER, Fédération française du bâtiment**

Le titre est très bien, mais cette phrase donne à l'avis un caractère réducteur.

**Françoise MAUREL, Cnis**

Je vous propose de retirer la transformation numérique dans la 1<sup>ère</sup> phrase et d'ajouter « *explorer notamment l'impact de la transformation numérique* » dans la 2<sup>nde</sup>.

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

Il me semblerait plus pertinent de rédiger une 2<sup>nde</sup> phrase sur l'aspect international.

**Alain JACQUOT, Insee**

Nous pourrions l'ajouter plutôt dans la 1<sup>ère</sup> phrase en évoquant « *la productivité des entreprises françaises en écart avec ce qui est observé dans des pays comparables* ».

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

La 1<sup>ère</sup> phrase serait rédigée ainsi : « *le conseil souligne la nécessité de mieux comprendre les causes de l'évolution de la productivité des entreprises françaises en écart avec ce qui est observé dans des pays comparables* ».

*L'avis 4 tel qu'il a été amendé en séance est adopté.*

### **Chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises**

#### **Avis 5 : Développer les travaux européens sur les entreprises multinationales**

**Le conseil réitère l'importance de comprendre les stratégies d'organisation des groupes multinationaux et leurs conséquences sur leur activité et l'emploi.**

**Il note avec satisfaction les progrès réalisés au niveau européen qui permettront d'accéder à des données sur les grandes entreprises soumises à l'obligation de rapportage financier et non-financier à partir de 2023. Il salue la participation du système statistique public aux travaux européens sur les groupes d'entreprises.**

**Il invite à mobiliser ces nouvelles sources de données produites, pour éclairer les stratégies des entreprises multinationales et l'impact de ces stratégies sur l'économie française.**

**Olivier DUNAND, Insee Auvergne-Rhône-Alpes**

Le fait d'indiquer « activité et emploi » n'est-il pas réducteur ? Des conséquences sont également possibles sur la politique RSE, la fiscalité, etc. Nous pourrions les placer entre parenthèses avec des points de suspension.

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

Je vous propose d'indiquer « *leurs conséquences sur l'activité, l'emploi...* ».

*L'avis 5 tel qu'il a été amendé en séance est adopté.*

#### **Avis 6 : Stratégies de localisation des entreprises et vulnérabilité des approvisionnements**

**Les économies mondiales ont été secouées depuis quelques années par des crises soudaines (crise sanitaire, conflits mondiaux, crise climatique...) auxquelles il a fallu répondre dans l'urgence.**

**Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des stratégies de localisation des entreprises (industrie, services, agriculture) et la vulnérabilité de leurs approvisionnements.**

**A cette fin, le conseil invite à mobiliser les sources de données existantes (enquête sur les chaînes de valeurs mondiales, notamment) et à expérimenter l'utilisation de nouvelles sources (facturation électronique entre entreprises, par exemple).**

**Il préconise d'améliorer la connaissance des circuits d'approvisionnement en matières premières et agricoles et en produits finis et contribuer à la mise en place d'une cartographie des dépendances critiques en intrants industriels de la France.**

**Xavier GUILLAUMA, CFTD**

La dimension de l'autonomie stratégique mérite d'être prise en compte. A la fin de 2<sup>ème</sup> phrase, il faudrait donc ajouter « *et leurs impacts sur l'autonomie stratégique du pays (industrie pharmaceutique par exemple)* ».

**Sylvain MOREAU, Insee**

Nous pourrions également ajouter la sécurité alimentaire dans la parenthèse.

**Nathalie DELAME, Inrae**

Le risque évoqué ici est un risque extérieur, comme la guerre en Ukraine alors que nous faisons référence tout à l'heure aux problèmes environnementaux et à la santé. Les deux notions ne se placent pas sur le même plan.

**Olivier DUNAND, Insee Auvergne-Rhône-Alpes**

Je retirerais la 1<sup>ère</sup> phrase qui ne présente aucune utilité.

**Alain JACQUOT, Insee**

J'ignore en outre si nous pouvons parler de crise climatique. Il ne s'agit pas d'un phénomène soudain.

*La 1<sup>ère</sup> phrase est supprimée.*

**Vincent MARCUS, SSP**

Pour quelle raison ne pourrions-nous pas ajouter la sécurité alimentaire de votre point de vue ?

**Nathalie DELAME, Inrae**

Si nous supprimons la 1<sup>ère</sup> phrase, nous pouvons l'ajouter.

**Françoise MAUREL, Cnis**

Il faudrait changer le titre de l'avis, puisque le texte ne traite plus des stratégies de localisation des entreprises.

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

Nous allons ajouter la sécurité alimentaire, ce qui ne nous empêchera pas de traiter le sujet dans un autre avis.

**Nathalie DELAME, Inrae**

Que mettez-vous derrière l'agriculture ? Ne s'agit-il pas plutôt des industries agroalimentaires ? Il s'agirait des exploitations qui achèteraient des terres à l'extérieur du pays. Les Pays-Bas ayant interdit l'utilisation du cuivre, la production de pommes de terre ou d'oignons est désormais réalisée en Espagne. En France, cependant, nous ne nous trouvons pas dans cette configuration.

**Vincent MARCUS, SSP**

Nous visons les stratégies de production au sens large. Il s'agit d'aborder la question de la chaîne de valeur et sa localisation. L'agriculture est concernée, car une exploitation peut développer différentes stratégies de production, sans se délocaliser elle-même.

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

Au départ, nous parlions de relocalisations, mais nous n'étions pas certains que le mouvement soit massif.

**Nathalie DELAME, Inrae**

Dans ce cas, il vaudrait mieux parler des activités.

**Vincent MARCUS, SSP**

Je propose que nous évoquions les « *stratégies de production* ».

**Ketty ATTAL-TOUBERT, DGDDI**

Je m'interroge sur la notion de dépendances critiques. Faut-il se focaliser sur des produits stratégiques ou faut-il entendre le terme critique au sens que nous sommes extrêmement dépendants ?

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

Nous devons prendre en compte non seulement le taux de dépendance, mais aussi les producteurs.

**Françoise MAUREL, Cnis**

Si la notion n'est pas bien définie, nous pouvons retirer l'adjectif « *critiques* ».

*L'avis 6 tel qu'il a été amendé en séance est adopté.*

### **Observation sectorielle des entreprises**

#### **Avis 7 : Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire**

**L'économie sociale et solidaire est un secteur en expansion, qui répond à des besoins que le marché peine à satisfaire dans le domaine du Care, des services à la personne, etc., mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire.**

**Le Cnis réitère la nécessité de progresser dans la connaissance de ce secteur et de ses enjeux économiques et sociaux. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et il souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du secteur et ses impacts sur l'économie. A cet effet, il suggère que le champ de certaines enquêtes auprès des entreprises soit élargi aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.**

**Christine CHAMBAZ, Insee**

Je comprends le besoin de progresser sur la description de cet écosystème ou cet ensemble d'activités Mais suis un peu gênée par la rédaction de cet avis. La dernière phrase sous-entend que le champ des enquêtes exclut ces entreprises. Or il n'existe pas de secteur de l'économie sociale et solidaire. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont interrogées au même titre que les autres entreprises dans les enquêtes de la statistique publique. S'agirait-il d'élargir ces enquêtes aux associations qui sont aussi des acteurs de l'économie sociale et solidaire ?

**Sylvain MOREAU, Insee**

Il est important de bien préciser le périmètre.

**Christine CHAMBAZ, Insee**

Le périmètre de l'économie sociale et solidaire est défini officiellement.

**Sylvain MOREAU, Insee**

Nous éprouvons néanmoins des difficultés à l'identifier avec nos outils.

**Christine CHAMBAZ, Insee**

Nous pourrions l'identifier *a priori*, puisque nous réalisons des travaux sur ce périmètre. Il ne constitue cependant pas une clé d'entrée systématique dans nos travaux.

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

Nous avons effectivement pour objectif d'intégrer les associations dans des enquêtes conduites auprès des entreprises.

**Christine CHAMBAZ, Insee**

Nous prévoyons de conduire une enquête Associations qui sera présentée sous peu et qui permettra de faire le point sur un certain nombre de sujets. Les associations sont de natures très différentes et nous ne pouvons pas intégrer le même type de questionnement pour toutes. Sur certains champs, il pourrait être intéressant d'essayer de mieux décrire l'activité des associations. Je pense notamment au secteur de la santé où de nombreuses questions se posent.

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

Nous supprimons donc le terme « *secteur* » dans la 1<sup>ère</sup> phrase et nous le remplaçons dans la 2<sup>ème</sup> phrase par celui de « *champ économique* ». En dernière phrase, nous remplaçons « *soit élargi aux entreprises de l'économie sociale et solidaire* » par « *soit élargi aux associations* ».

**Françoise MAUREL, Cnis**

Je propose de placer « Care » entre guillemets.

**François GUILLAUMAT-TAILLIET**

Le terme « *soin* » englobe toute la santé.

**Christine CHAMBAZ, Insee**

Certains hôpitaux sont des associations.

**Xavier GUILLAUMA, CFTD**

La formule « *l'économie sociale et solidaire est en expansion* » me paraît délicate. Elle représente de 10 à 15 % des emplois en fonction des régions, mais dans des secteurs comme la banque ou l'assurance, elle dépasse 30 %. Nous pouvons retrouver l'économie sociale et solidaire dans les coopératives d'ouvriers ou dans les reprises d'entreprises, un domaine bien éloigné du Care. Dans les imprimeries, cette forme d'organisation du travail est assez bien implantée. Il s'agit plus d'un statut qu'un secteur en tant que tel, voire un domaine ou un champ d'activité. Il me paraît délicat de l'exprimer ainsi. Je serais plus prudent sur la notion d'expansion. Il importe de progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire, car celle-ci représente une part significative de l'économie française.

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

Nous pouvons dire l'économie sociale et solidaire est « *significative* ».

**Xavier GUILLAUMA, CFTD**

J'ajouterais dans cette 1<sup>ère</sup> phrase : « *et peut répondre à une organisation du travail dans certaines phases de la vie des entreprises* ». C'est le cas notamment en cas de défaillance (Lipton, Lip, etc.). Nous pouvons indiquer aussi « *notamment répond à des mesures que le marché peine à satisfaire* ».

**Françoise MAUREL, Cnis**

L'avis n'a pas vocation à trancher la définition de l'économie sociale et solidaire, mais à inviter à des travaux futurs.

*L'avis 7 tel qu'il a été amendé en séance est adopté.*

## **Avis 8 : Progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue**

L'économie bleue englobe tous les secteurs et toutes les industries liés aux océans, aux mers et aux côtes. Elle représente une partie importante des économies des départements et territoires ultramarins. Le critère de la nomenclature d'activités n'est pas suffisant pour identifier les entreprises relevant de ce secteur.

**Le Conseil invite à définir le périmètre de l'économie bleue et à identifier les critères d'appartenance à ce secteur et les sources permettant d'éclairer l'activité des entreprises qui y sont rattachées.**

**Margot PERBEN, Sies**

Pourquoi indiquez-vous « *tous les secteurs et toutes les industries* » ? L'expression « *tous les secteurs d'activité* » suffit.

**Olivier DUNAND, Insee Auvergne-Rhône-Alpes**

L'économie bleue est-elle limitée à la mer ou englobe-t-elle aussi les rivières ?

**Sylvain MOREAU, Insee**

La demande porte sur la mer.

**Françoise MAUREL, Cnis**

Le sujet est important dans les départements d'outre-mer (DOM).

*L'avis 8 tel qu'il a été amendé en séance est adopté.*

## **Avis 9 : Documenter l'impact de l'adoption de la NAF 2025 sur les statistiques d'entreprises et la comptabilité nationale**

**La nouvelle version de la nomenclature d'activités française (NAF) sera adoptée en décembre 2023 pour une entrée en vigueur en 2025. Les producteurs devront alors instruire l'introduction de cette nouvelle nomenclature dans leurs opérations.**

**Le Conseil engage à documenter les travaux menant à l'utilisation de cette nouvelle NAF et à répertorier les difficultés que représente l'application de la nouvelle nomenclature dans les différentes composantes de la statistique d'entreprises et les ruptures qu'elle est susceptible de générer.**

**Il invite les producteurs à adopter une démarche pédagogique à l'égard des utilisateurs des statistiques d'entreprises.**

**Delphine VESSILIER, Fédération française du bâtiment**

Dans cet avis, je mentionnerais le besoin de conserver l'acquis de la concertation menée dans le cadre des groupes de travail sectoriels à propos de la révision de la NAF. Il pourrait faciliter la démarche pédagogique. Il ne faudrait pas perdre le lien qui s'est tissé entre les organisations professionnelles et les services statistiques.

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

Je vous propose d'ajouter la phrase suivante : « *Il salue la qualité de la concertation réalisée dans le cadre de la révision de la NAF et invite les acteurs à poursuivre cette concertation afin de développer une démarche pédagogique pour les utilisateurs des statistiques d'entreprises* ».

**Françoise MAUREL, Cnis**

Le paragraphe du milieu donne à penser que la nouvelle nomenclature ne soulève que des difficultés. J'espère qu'elle engendre quand même quelques progrès.

**Alain JACQUOT, Insee**

Pour les producteurs, ce n'est pas faux.

**Sylvain MOREAU, Insee**

Plutôt que « *difficultés* », nous pourrions évoquer les « *changements* ».

De même, dans la 2<sup>ème</sup> phrase, j'indiquerais « *les producteurs doivent instruire* » plutôt que « *devront* », car le processus est en cours.

**Christine CHAMBAZ, Insee**

Le titre évoque la comptabilité nationale, mais l'avis n'en parle pas.

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

En général, quand une nomenclature change, elle impacte la comptabilité nationale.

**Alain JACQUOT, Insee**

La comptabilité nationale est impactée bien plus tard. En outre, la comptabilité nationale travaille à un niveau d'agrégation plus élevée. Elle est donc moins affectée par les changements de nomenclature.

**Dominique FRANCOZ, Cnis**

Nous pouvons retirer le terme du titre.

*L'avis 9 tel qu'il a été amendé en séance est adopté.*

## **CONCLUSION**

**Gianluca OREFICE**

Je vous remercie toutes et tous d'avoir participé à cette commission très productive. Je vous donne rendez-vous à la prochaine commission.

*La séance est levée à 17 heures 30.*

---

## DOCUMENTS PREPARATOIRES

---

[Enquête sur les chaînes d'activité mondiales pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

[Enquête filière automobile pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

[Enquête annuelle sur les prix prévisionnels de l'électricité et du gaz -Fiche descriptive](#)

[Enquête sur le prix de revient des logements neufs servant au calcul de l'indice du coût de la construction - Fiche descriptive](#)

[Enquête sur les pratiques culturelles en arboriculture et viticulture en 2024 \(PK arbo-viti 2024\) pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

[Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie \(EACEI\) : prolongation de l'avis d'opportunité pour 2024](#)

[Enquête sur la production de déchets non dangereux dans le tertiaire : adaptation de l'avis d'opportunité suite à la fusion de deux enquêtes](#)

[Demande d'accès à une source administrative au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 - DSECE – SDES](#)

[Demande d'accès à une source administrative au titre de l'avis 7bis de la loi de 1951- SDES – CNAM](#)

[Propositions d'avis de moyen terme](#)

***Tous les documents sont disponibles sur le site [cnis.fr](http://cnis.fr) à la [page de la commission](#)***



---

## DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

---

[Enquête chaînes d'activités mondiales - Insee - Diaporama](#)

[Enquête filière automobile - Insee – Diaporama](#)

[Nouvelles questions de l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie - Insee - Diaporama](#)

[Moyen terme 2024-2028 : processus de rédaction des avis - Cnis - Diaporama](#)

[La pertinence des statistiques européennes des entreprises et du commerce - Eurostat - Diaporama en anglais](#)

[Propositions d'avis de moyen terme amendées suite à la commission](#)

***Tous les documents sont disponibles sur le site [cnis.fr](http://cnis.fr) à la [page de la commission](#)***

---

## AVIS D'OPPORTUNITE ET « 7BIS »

---

### Avis d'opportunité d'enquêtes

[Enquête sur les chaînes d'activité mondiales \(CAM\) \(millésimes 2023 et 2026\)](#)

[Enquête filière automobile \(2024 et 2027\)](#)

[Enquête annuelle sur les prix prévisionnels de l'électricité et du gaz](#)

[Enquête sur le prix de revient des logements neufs servant au calcul de l'indice du coût de la construction \(PRLN\)](#)

[Enquête sur les pratiques culturelles en arboriculture et viticulture en 2024 \(PK arbo-viti 2024\)](#)

*Pour consulter les [différents avis d'opportunité](#) pour enquêtes accordés par le Cnis depuis 2015*

Avis sur demande d'accès à une source administrative au titre de l'article 7 bis.

[Demande DSECE / SDES \(données individuelles des réponses à l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des principaux importateurs de gaz naturel\)](#)

[Demande SDES / CNAM \(données relatives aux entreprises de taxi conventionnées et leurs conducteurs\)](#)

*Pour consulter les différents avis à propos des demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article « 7bis » émis par le Cnis [dans cette commission](#), ou dans [l'ensemble des commissions pour l'année 2023](#)*